



COMMUNE DE CARGESE

N°2020/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 8 FEVRIER 2020**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le quatre février deux mille vingt, sont réunis, l'an deux mille vingt, le huit février, à dix heures, salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Lucie **FRIMIGACCI**, en l'absence de Monsieur le Maire, François **GARIDACCI**.

Membres : 15

<b>MEMBRES PRESENTS :</b>	
<b>FRIMIGACCI</b> Lucie	<b>DRAGACCI CODACCIONI</b> Hélène
<b>FRIMIGACCI PERONI</b> Emmanuelle	<b>ALESSANDRI</b> Jérôme
<b>GROSSI</b> André-Antoine	<b>NEGRONI</b> Jean-Louis
<b>NEGRONI DESINI</b> Vanina	<b>BLENEAU</b> Marie-Rose
<b>MEMBRES ABSENTS :</b>	
<b>ANGELETTI</b> André	<b>RAGAZZACCI</b> Dominique
<b>POGGI</b> Dominique	<b>SERRERI</b> Olivia
<b>COLONNA DE LECA</b> Frédéric	<b>GARIDACCI</b> François
<b>ALESSANDRI</b> Stéphanie	
<b>MEMBRES REPRESENTES :</b>	
Néant	
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>	
<b>FRIMIGACCI PERONI</b> Emmanuelle	
Heure d'ouverture de la séance 10h00 – Heure de fermeture de la séance 10h40	

**OBJET : Modification du règlement du service de l'eau et de l'assainissement collectif.**

Madame la première adjointe expose à l'Assemblée délibérante qu'il convient de modifier le règlement du service de l'eau et de l'assainissement collectif de la commune, notamment en ce qui concerne le nombre et les périodes de facturation.

*Vu le Code de la santé publique ;*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L.2224-12 et suivants relatifs aux règlements et tarification des services eau et assainissement ;*

*Vu le règlement du service de l'eau et de l'assainissement collectif de la commune de Cargèse ;*

Madame la première adjointe propose, sur la base d'une année civile d'approvisionnement en eau, que ce dernier soit continu ou discontinu, une facturation de l'eau trimestrielle, établie par la commune après un relevé des index des compteurs, et d'en fixer la périodicité comme suit :

<b>INTITULÉ</b>	<b>PERIODE DE RELÈVE / FACTURATION</b>
Facturation Eau Assainissement 1 <sup>er</sup> Trimestre	semaines 13 et 14 (mars-avril)
Facturation Eau Assainissement 2 <sup>ème</sup> Trimestre	semaines 26 et 27 (juin-juillet)
Facturation Eau Assainissement 3 <sup>ème</sup> Trimestre	semaines 40 et 41 (septembre-octobre)
Facturation Eau Assainissement 4 <sup>ème</sup> Trimestre	semaines 49 et 50 (décembre)

## LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DÉCIDE** d'approuver le nouveau règlement du service de l'eau et de l'assainissement collectif, dont le texte est joint en annexe de la présente délibération, et ainsi donc le passage d'une facturation de l'eau semestrielle à une facturation trimestrielle ;

**DIT** que la présente délibération abrogera à compter de son entrée en vigueur toute délibération antérieure ayant le même objet.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Pour : 8**

**Le Maire,  
François GARIDACCI**

The image shows a handwritten signature in black ink that extends from the right side of the page, crossing over a circular official seal. The seal is the emblem of the 'Mairie de Corse-du-Sud' (Municipality of Corsica-du-Sud). It features a central figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE CORSE' at the top and 'CORSE DU SUD' at the bottom. There are two small stars on either side of the central figure.